

NICE COTE D'AZUR

METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

DÉCLARATION DE PROJET

VILLA EIFFEL – COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-MER

CLOTURE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LE LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022

Par la délibération n° 8.3 du 9 avril 2021, le conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant le projet de la Villa Eiffel situé sur la commune de Beaulieu-sur-Mer.

Conformément à cette délibération une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, a été lancée par voie de presse dans les éditions Nice Matin des 29 juillet et 6 août 2021, celle des Petites Affiches des 29 juillet et 5 août 2021 et mise en œuvre à compter du 5 août 2021.

Le public avait la possibilité de s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les modalités préalablement annoncées par voie de presse et d'affichage au siège de la métropole, en Mairie de Beaulieu-sur-Mer et sur le site internet de Nice Côte d'Azur.

Il est aujourd'hui porté à la connaissance du public que la concertation relative au projet de la Villa Eiffel est clôturée le lundi 5 septembre 2022.

Les observations recueillies seront analysées et le bilan de la concertation publique présenté au conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur.